



1 jeune 1 solution :

Aide à l'embauche en apprentissage

Cabinet Bonnamour - expertise comptable

Caen, Normandie

Entreprise créée en 2019 / 3 employés

Expertise comptable / 1 site

Chiffre d'affaires : 150 000 euros



La mesure

Dans le cadre du plan «1 jeune 1 solution», les entreprises peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle si elles recrutent un salarié en contrat d'apprentissage, préparant un diplôme jusqu'au niveau master. Il s'agit d'une aide financière de 5000 euros pour un alternant de moins de 18 ans et de 8000 euros pour un alternant majeur (jusqu'à ses 29 ans révolus).

La belle histoire

Diplômée en expertise comptable en janvier 2019, Laure Bonnamour a créé son propre cabinet la même année. Elle assure l'expertise comptable de ses clients et les accompagne dans leur gestion administrative, fiscale et comptable. Son cabinet, 100% dématérialisé, est en forte croissance depuis son lancement. La crise sanitaire a notamment conduit à une augmentation des demandes de démarches de la part de ses clients.

Pour accompagner cette évolution et communiquer sur ses activités, Laure Bonnamour a recruté un étudiant en communication qui a fini son stage chez elle il y a quelques mois et dont elle était très satisfaite du travail.

Alors que le contexte lui laissait penser qu'il ne trouverait pas de poste en entreprise pour cette année, le cabinet a bénéficié d'une subvention lui permettant de l'embaucher avec un contrat en alternance pour 2 ans, jusqu'à la fin de son master en développement commercial et marketing. Il peut ainsi continuer à se former à la communication digitale et à appliquer ce qu'il apprend pour assurer la communication du cabinet sur les réseaux sociaux et sur le site internet. Grâce à ce contrat d'alternance, le cabinet peut ainsi assurer sa promotion auprès de ses clients et de ses prospects jusqu'en 2022.

Témoignage



Laure Bonnamour
expert-comptable

“ Le dispositif «1 jeune 1 solution» du plan France Relance est un vrai soutien pour développer l'apprentissage. Il apporte une aide concrète aux employeurs, et les incite ainsi à embaucher des jeunes. Pour une petite structure comme la nôtre, ce dispositif a été décisif.”

Pour bénéficier de cette mesure

- 1 [Planderelance.gov.fr](https://planderelance.gov.fr)
- 2 Catégorie bénéficiaires « Entreprises » ou « Particuliers »
- 3 Mesure « Aide à l'embauche en apprentissage »